

COLLECTES ET TRI DE VOS DECHETS

Quelques rappels utiles

ORDURES MENAGERES

Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte (à partir de 19 heures), sur le trottoir devant chez vous ou en point de regroupement, bien visibles pour les équipes de collecte. Votre bac doit être rentré, au plus tard, le soir de la collecte.

Aucun verre ni déchets toxiques (piles, peintures, aérosols...) dans votre poubelle d'ordures ménagères.

TRI SELECTIF

Tous les papiers, cahiers, livres (non plastifiés, non souillés), de même que le verre (bouteilles, pots et bocaux), doivent être déposés dans les colonnes d'apport volontaire prévues à cet effet.

Les verres de table, la vaisselle, les vitres, miroirs, ampoules sont à jeter en déchèterie.

Les emballages recyclables - bouteilles, bidons et flacons plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires, cartonnets (référez-vous au guide du tri) - doivent être déposés dans les sacs jaunes.

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

COLLECTE DES SACS JAUNES



La collecte des sacs jaunes a lieu tous les 15 jours, les jeudis des semaines impaires. Les sacs jaunes doivent être sortis la veille au soir à partir de 19h.

Les sacs jaunes, fournis par la communauté de communes, sont à retirer gratuitement en mairie. Le nombre de rouleaux distribués est limité à deux par foyer et par an.

Ces sacs sont destinés uniquement aux emballages et à aucun autre usage.

Toute erreur de tri peut entraîner un refus de collecte.

DECHETERIES

Les autres déchets recyclables ou valorisables (gros cartons, déchets verts, bois, ferraille...), les gravats, les encombrants, les déchets électriques ou électroniques, ainsi que les produits toxiques (piles, peintures, aérosols...), doivent être apportés en déchèterie.

Les textiles (habits, linge de maison, chaussures, en état ou abîmés mais non souillés) : dans les conteneurs Le Relais et Tremplin.

Merci de respecter les consignes données par les agents de déchèterie qui restent à votre disposition pour tous renseignements.

En cas de problème de collecte et pour toute question liée à vos déchets, contactez la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon au 04 74 37 13 32 ou par mail : environnement@ain-cerdon.fr

En savoir plus : www.ain-cerdon.fr / Vie pratique